

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|------------------------------------|---|
| N° 1 - ONZON NATHALIE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 2 - VALETTE HELENE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 3 - DE OLIVEIRA FILIPE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 4 - SETTE BERNARD ROSE-MARIE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 5 - MARTIN VALERIE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 6 - KARANACIRI EL OUAZZANI Wafa | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 7 - JOURDY ISABELLE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 8 - BESSON STEPHANE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 9 - BERNARD SANDRINE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 10 - MATHAT VALERIE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 11 - BRUNET JEROME | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 12 - QUAIREL PHILIPPE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 13 - RIX ANNE-LAURE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 14 - BOUZIANE SONIA | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 15 - DAUMARD FREDERIC | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 16 - BEAULIEU AUDREY | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 17 - ROSSET LAYLA | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 18 - MOUNIN CELINE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 19 - FAURE TANIA | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 20 - LAFORET STEPHANIE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 21 - BIAMBA NATHALIE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |

| | |
|---------------------------|---|
| N° 22 - FALGOUX FRANCOISE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 23 - FIEVET SEVERINE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 24 - MAYADE VERONIQUE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 25 - BLANC MARTINE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 26 - SEGHIR LAETITIA | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 27 - ASSELOT FLORENCE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 28 - LEFEVRE VALERIE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |
| N° 29 - GIRARD SEVERINE | Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe |

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 82,76 % femmes – 17,24 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 82,76 % femmes – 17,24 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|---------------------------------|--|
| N° 1 - FATIH SANDRINE | Adjoint Administratif (Examen professionnel) |
| N° 2 - MOUTOU SANDRINE | Adjoint Administratif (Examen professionnel) |
| N° 3 - KADRI ANNA | Adjoint Administratif |
| N° 4 - HOFSTRA RENE LOUIS | Adjoint Administratif |
| N° 5 - OLIVER FRANCK | Adjoint Administratif |
| N° 6 - RACHEDI HANANNE | Adjoint Administratif |
| N° 7 - PELIGRI DANIELLE | Adjoint Administratif |
| N° 8 - VIDAL FRANCOIS | Adjoint Administratif |
| N° 9 - PASCAL CLAIRE | Adjoint Administratif |
| N° 10 - PLANCHAT-DUGOUT SYLVIE | Adjoint Administratif |
| N° 11 - VALLIN VIRGINIE | Adjoint Administratif |
| N° 12 - GIBAUT GAELLE | Adjoint Administratif |
| N° 13 - HADOUN NADIA | Adjoint Administratif |
| N° 14 - FAULLUMMEL BARBARA | Adjoint Administratif (Examen professionnel) |
| N° 15 - RAULT BEATRICE | Adjoint Administratif (Examen professionnel) |
| N° 16 - CHERRE LAURENT | Adjoint Administratif (Examen professionnel) |
| N° 17 - KAYALIK HANIM | Adjoint Administratif (Examen professionnel) |
| N° 18 - SCHNEIDER ZOE | Adjoint Administratif (Examen professionnel) |
| N° 19 - JUSTIN CELINE | Adjoint Administratif (Examen professionnel) |
| N° 20 - PATALANE SOPHIE | Adjoint Administratif |
| N° 21 - BERTHELOT NADEGE | Adjoint Administratif |
| N° 22 - BULIDON LUDOVIC | Adjoint Administratif (Examen professionnel) |
| N° 23 - DESSAPT-LAROZE SANDRINE | Adjoint Administratif |
| N° 24 - BOREL CATHERINE | Adjoint Administratif |
| N° 25 - BARD SOPHIA | Adjoint Administratif |

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 80 % femmes – 20 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 80 % femmes – 20 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023



LE MAIRE,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier Bianchi', written over the printed name.

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :

AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|-----------------------------------|-------------------|
| N° 1 - ARLABOSSE THIERRY | Agent de Maîtrise |
| N° 2 - CHAPUT PATRICE | Agent de Maîtrise |
| N° 3 - LACHAT ADRIEN | Agent de Maîtrise |
| N° 4 - CHAMPOMMIER ERIC | Agent de Maîtrise |
| N° 5 - CASTELEIRO MARIE CHRISTINE | Agent de Maîtrise |
| N° 6 - MONCHALIN NADEGE | Agent de Maîtrise |
| N° 7 - PFOHL OLIVIER | Agent de Maîtrise |
| N° 8 - BECERRO JULIEN | Agent de Maîtrise |
| N° 9 - ROBIN VINCENT | Agent de Maîtrise |
| N° 10 - DESBOIS PEGGY | Agent de Maîtrise |
| N° 11 - PAREJA SYLVIE | Agent de Maîtrise |

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 36,36 % femmes – 63,64 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 36,36 % femmes – 63,64 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023

LE MAIRE,




OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE**

ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|----------------------------------|---|
| N° 1 - VEYSSET MARIE-FRANCE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 2 - PLANCHARD PASCALE MARTINE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 3 - RAYNAUD NATHALIE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 4 - AOUINE KARIM | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 5 - TROPEE RENEE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 6 - BROU KARINE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 7 - MARTELLI DOMINIQUE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 8 - GERARD CHRISTINE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 9 - HECHLER CAROLE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 10 - FERAS CAROLE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 11 - PESCHARD-PETIT PATRICIA | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 12 - ROUAG NOUREDINE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 13 - SIMMAT LOUIS-TIMOTHEE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 14 - BOMPARD NICOLAS | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 15 - ROGANNE CHRISTELLE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 16 - MOINS NATHALIE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 17 - BAUDASSE GHISLAINE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 18 - BARBIN PATRICK | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 19 - GUACHOUCHE CHRISTIANE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 20 - MASSIAS BENEDICTE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 21 - NOLOT LAURETTE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 22 - BRISEPIERRE AURELIE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 23 - MAGNOL QUENTIN | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 24 - BEN AMAR MALIK | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |

| | | |
|---------|----------------------------|---|
| N° 25 - | MARTIN YANNICK ANDRE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 26 - | DEMEUSE FREDERIC | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 27 - | MARTIN DAVID | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 28 - | COUVE BRIGITTE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 29 - | PLANCHE JEAN-LUC | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 30 - | CROUZEIX DAVID | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 31 - | MERLIER ANTHONY | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 32 - | FALCHERO LUCAS | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 33 - | CAPIS KARINE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 34 - | TOURGON-GUILLAUME SANDRINE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 35 - | SIBOT STEPHANE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 36 - | PRADIER FRANCK | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 37 - | GIRAUD CHRISTOPHE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 38 - | ROUX CAROLE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 39 - | ARNOLD ETIENNE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 40 - | MOREIRA FLORENCE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 41 - | MONTEIL CORINNE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 42 - | BOISSAU REMI | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 43 - | KHERROUBI CHARLOTTE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 44 - | BASSET SEBASTIEN | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 45 - | JUSTE NOMBELA SARAH | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 46 - | GIRAUDO LIONEL | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 47 - | MARTINS FREDERIC | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 48 - | BONNET ENGUERRAND | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 49 - | MARTIN BENOIT | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |
| N° 50 - | VIEIRA CELINE | Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe |

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 50,98 % femmes – 49,02 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 52 % femmes – 48 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : 2023**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|----------------------------|--|
| N° 1 - MARTINO JOCELYNE | Adjoint Technique |
| N° 2 - GLANTENET MARIELLE | Adjoint Technique (Examen professionnel) |
| N° 3 - LOPEZ PATRICK | Adjoint Technique |
| N° 4 - GRAVIER LAURA | Adjoint Technique |
| N° 5 - VEDRINE AMANDA | Adjoint Technique |
| N° 6 - BRIENT LIONEL | Adjoint Technique |
| N° 7 - ARMENGOL AURELIA | Adjoint Technique |
| N° 8 - GONCALVES CASSANDRA | Adjoint Technique |
| N° 9 - HABONNEL FREDERIC | Adjoint Technique |
| N° 10 - RIBEROLLE ODILE | Adjoint Technique |
| N° 11 - HALM MARTINE | Adjoint Technique |
| N° 12 - OLLAGNIER FANNY | Adjoint Technique |
| N° 13 - ALLIOT OLIVIER | Adjoint Technique |
| N° 14 - FERRAND NATHALIE | Adjoint Technique |
| N° 15 - CHOMETON AMANDINE | Adjoint Technique |
| N° 16 - DELAIR ELOISE | Adjoint Technique |
| N° 17 - FAURE EMILIE | Adjoint Technique |
| N° 18 - ROMANEIX SANDRA | Adjoint Technique |
| N° 19 - PIROLLES KEVIN | Adjoint Technique |
| N° 20 - DUCROS CLEMENT | Adjoint Technique |
| N° 21 - FAVREAU STEPHANIE | Adjoint Technique |
| N° 22 - VERDY JOEL | Adjoint Technique |
| N° 23 - BENICHOU LAHOUARIA | Adjoint Technique |

| | | |
|---------|-----------------------------|--|
| N° 24 - | WEISS NICOLAS | Adjoint Technique (Examen professionnel) |
| N° 25 - | OLIVEIRA SYLVIA | Adjoint Technique |
| N° 26 - | ZANETTI CHRISTOPHE | Adjoint Technique |
| N° 27 - | BOYER CHRISTELLE | Adjoint Technique |
| N° 28 - | BASTET LAURENCE | Adjoint Technique |
| N° 29 - | AKTAS MIRADIYE | Adjoint Technique |
| N° 30 - | FLORY FRANCIS | Adjoint Technique |
| N° 31 - | DANGEVILLE JULIEN | Adjoint Technique (Examen professionnel) |
| N° 32 - | SANITAS NATHALIE | Adjoint Technique |
| N° 33 - | CHARRIERE CHRISTELLE | Adjoint Technique |
| N° 34 - | ARLANDIES LYDIA | Adjoint Technique |
| N° 35 - | BARATIER BERENGERE | Adjoint Technique |
| N° 36 - | CAVROY EMELINE | Adjoint Technique |
| N° 37 - | MOSNIER BENJAMIN | Adjoint Technique |
| N° 38 - | ELBACHIR AMAR | Adjoint Technique |

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 65,85 % femmes – 34,15 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 65,79 % femmes – 34,21 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2023**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|---------------------------|---|
| N° 1 - QUENU-OSTER ALINE | Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe |
| N° 2 - ASTIER NICOLAS | Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe |
| N° 3 - BENDAHDANE THOURYA | Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe |
| N° 4 - TIXIER LORNA | Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe |
| N° 5 - BOUQUET AUDREY | Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe |
| N° 6 - ARVATI ADELAIDE | Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe |
| N° 7 - BRETON JEREMY | Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe |
| N° 8 - DUBOIS GWENAELLE | Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe |

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 75 % femmes – 25 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 75 % femmes – 25 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023

LE MAIRE,



OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|------------------------------|---------------------|
| N° 1 - VIDAL LUCIE | Adjoint d'Animation |
| N° 2 - LARDY CAROLINE | Adjoint d'Animation |
| N° 3 - DEMUYTER FLORIANE | Adjoint d'Animation |
| N° 4 - ROUMEAU LOPES JEREMIE | Adjoint d'Animation |

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 75 % femmes – 25 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 75 % femmes – 25 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023

LE MAIRE,




OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|--------------------------------|--|
| N° 1 - BUSSIERE VALERIE | ASEM principal 2 ^{ème} classe |
| N° 2 - VERDIE ANNE | ASEM principal 2 ^{ème} classe |
| N° 3 - BLANQUET PASCALE | ASEM principal 2 ^{ème} classe |
| N° 4 - DALAUBEIX ANAIS | ASEM principal 2 ^{ème} classe |
| N° 5 - LOUBINOX LISE | ASEM principal 2 ^{ème} classe |
| N° 6 - TREINS MARLYN | ASEM principal 2 ^{ème} classe |
| N° 7 - DELOLME NATHALIE | ASEM principal 2 ^{ème} classe |

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
OPERATEUR PRINCIPAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - **MEDJKOUNE SALIM**

Opérateur qualifié des APS

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE
ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|----------------------------------|--|
| N° 1 - BARTHELEMY AUDREY | Gardien-Brigadier de Police Municipale |
| N° 2 - DUPUY BARBARA | Gardien-Brigadier de Police Municipale |
| N° 3 - CASTELLAN FABIEN | Gardien-Brigadier de Police Municipale |
| N° 4 - GOUZOU JULIEN | Gardien-Brigadier de Police Municipale |
| N° 5 - CORREDERA THIERRY | Gardien-Brigadier de Police Municipale |
| N° 6 - CHAZAL DENIS | Gardien-Brigadier de Police Municipale |
| N° 7 - LAURENT CARINE | Gardien-Brigadier de Police Municipale |
| N° 8 - MELTACHI SABRINA | Gardien-Brigadier de Police Municipale |
| N° 9 - DUTRIEUX ALEXIS | Gardien-Brigadier de Police Municipale |
| N° 10 - COGNERAS STEPHANE | Gardien-Brigadier de Police Municipale |
| N° 11 - LEBRUN MAXIME | Gardien-Brigadier de Police Municipale |
| N° 12 - MARGERY BENJAMIN | Gardien-Brigadier de Police Municipale |
| N° 13 - GALULLO KATY | Gardien-Brigadier de Police Municipale |
| N° 14 - BISMIR MOHAMED | Gardien-Brigadier de Police Municipale |
| N° 15 - SIMON LUDOVIC | Gardien-Brigadier de Police Municipale |
| N° 16 - GONZALES ROMAIN | Gardien-Brigadier de Police Municipale |
| N° 17 - JOUBE AMANDINE | Gardien-Brigadier de Police Municipale |

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 35,29 % femmes – 64,71 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 35,29 % femmes – 64,71 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023

LE MAIRE,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier Bianchi'.

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
ML

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|------------------------------|---|
| N° 1 - BOUDON FREDERIC | Rédacteur principal 2 ^{ème} classe |
| N° 2 - PHULPIN DIDIER | Rédacteur principal 2 ^{ème} classe |
| N° 3 - FATIH AMINE | Rédacteur principal 2 ^{ème} classe |
| N° 4 - TRIOULLIER LAURENT | Rédacteur principal 2 ^{ème} classe |
| N° 5 - MULLER JEAN-PATRICK | Rédacteur principal 2 ^{ème} classe |
| N° 6 - BOS LAETITIA | Rédacteur principal 2 ^{ème} classe |
| N° 7 - BOURDET NATHALIE | Rédacteur principal 2 ^{ème} classe |
| N° 8 - FAURIAUX CECILE | Rédacteur principal 2 ^{ème} classe |
| N° 9 - CHATEAUNEUF GERALDINE | Rédacteur principal 2 ^{ème} classe |
| N° 10 - TRESSENS ELISABETH | Rédacteur principal 2 ^{ème} classe |
| N° 11 - VOISSE SEBASTIEN | Rédacteur principal 2 ^{ème} classe |
| N° 12 - RANNAUD LAURE | Rédacteur principal 2 ^{ème} classe |
| N° 13 - FROMAGER FABIENNE | Rédacteur principal 2 ^{ème} classe |
| N° 14 - BEST PHILIPPE | Rédacteur principal 2 ^{ème} classe |

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 50 % femmes – 50 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 50 % femmes – 50 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023

LE MAIRE,




OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| N° 1 - BONTEMPS BIANCHI CHRISTINE | Rédacteur |
| N° 2 - BEROUD PHILIPPE | Rédacteur |
| N° 3 - CHARLAT MARIE-PIERRE | Rédacteur |
| N° 4 - GAILLARD MARIE | Rédacteur |
| N° 5 - COUDERT CECILE | Rédacteur |
| N° 6 - MORENO HELENE | Rédacteur |

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 83,33 % femmes – 16,67 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 83,33 % femmes – 16,67 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE**

ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|---------------------------|--|
| N° 1 - ARNAUD JULIEN | Technicien principal 2 ^{ème} classe |
| N° 2 - BAATZ LAURENT | Technicien principal 2 ^{ème} classe |
| N° 3 - MAUCOURT JEAN-MARC | Technicien principal 2 ^{ème} classe |
| N° 4 - AUBIJOUX FRANCOIS | Technicien principal 2 ^{ème} classe |
| N° 5 - STALDER ANNE LISE | Technicien principal 2 ^{ème} classe |
| N° 6 - TORTAY YOAN | Technicien principal 2 ^{ème} classe |
| N° 7 - CONCHE LAURENT | Technicien principal 2 ^{ème} classe |
| N° 8 - CORALLO CHRISTOPHE | Technicien principal 2 ^{ème} classe |
| N° 9 - BRASSART ERIC | Technicien principal 2 ^{ème} classe |

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 11,11 % femmes – 88,89 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 11,11 % femmes – 88,89 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|-----------------------|------------|
| N° 1 - MARTIN DIDIER | Technicien |
| N° 2 - MALLET MICKAEL | Technicien |

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 100 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023

LE MAIRE,




OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE
ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|---------------------------|---|
| N° 1 - GERVON NICOLAS | Animateur principal 2 ^{ème} classe |
| N° 2 - DE MACEDO MARIA | Animateur principal 2 ^{ème} classe |
| N° 3 - LANSON NATACHA | Animateur principal 2 ^{ème} classe |
| N° 4 - DELCROS FATMA ZORA | Animateur principal 2 ^{ème} classe |
| N° 5 - SELLOUM SI-MOHAMED | Animateur principal 2 ^{ème} classe |

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 60 % femmes – 40 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 60 % femmes – 40 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023

LE MAIRE,




OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|----------------------------|-----------|
| N° 1 - GRAND NICOLAS | Animateur |
| N° 2 - DE CASTRO IRIA | Animateur |
| N° 3 - BARBAZANGES LAURENT | Animateur |
| N° 4 - MEDJKOUNE ALOUA | Animateur |
| N° 5 - PERRIER ELISABETH | Animateur |
| N° 6 - KOCJANCIC VERONIQUE | Animateur |
| N° 7 - SEDDEKI SADEK | Animateur |
| N° 8 - EL FEKAIR ABDELAZIZ | Animateur |
| N° 9 - BOURZAMA HADA | Animateur |

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 40 % femmes – 60 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 44,44 % femmes – 55,56 % hommes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
PRINCIPAL 2EME CLASSE

ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|---|-------------------|
| N° 1 - CORBISIER MARIE-CHRISTINE | Educateur des APS |
| N° 2 - DEBROUVER AMANDINE | Educateur des APS |
| N° 3 - POUJADE BASTIEN | Educateur des APS |

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 66,67 % femmes – 33,33 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 66,67 % femmes – 33,33 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
PRINCIPAL 1ERE CLASSE

ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - DA SILVA NATHALIE Assistant de conservation principal 2^{ème} classe

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023

LE MAIRE,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Olivier Bianchi'.

OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 2EME CLASSE
ANNEE : 2023**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|--------------------------|-----------------------|
| N° 1 - LORQUET CHRISTINE | Chef de service de PM |
| N° 2 - MONTEILHET LIONEL | Chef de service de PM |

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 50 % femmes – 50 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 50 % femmes – 50 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEURE
ANNEE : 2023**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|-------------------------|---|
| N° 1 - NUGEYRE VALERIE | Auxiliaire de Puériculture classe normale |
| N° 2 - DEBLOCK AGNES | Auxiliaire de Puériculture classe normale |
| N° 3 - DOUGUET VANESSA | Auxiliaire de Puériculture classe normale |
| N° 4 - DALESME VIRGINIE | Auxiliaire de Puériculture classe normale |

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ATTACHE HORS CLASSE
ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - **PRIEUR REMI** Directeur territorial
N° 2 - **DESSOLIN FANNY** Directeur territorial

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 71,43 % femmes – 28,57 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 50 % femmes – 50 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
ATTACHE PRINCIPAL
ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|-------------------------|--------------------------------|
| N° 1 - ROUSSET LAETICIA | Attaché |
| N° 2 - ESSABIR AMINA | Attaché (Examen professionnel) |
| N° 3 - CHARBONNEL AGNES | Attaché (Examen professionnel) |

Part respective des femmes et des hommes :

- Parmi les agents promouvables = 80 % femmes – 20 % hommes
- Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE
ANNEE : 2023**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - CHABANON CATHERINE Ingénieur en chef

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
INGENIEUR PRINCIPAL
ANNEE : 2023**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - MOURY VINCENT Ingénieur

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % hommes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % hommes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023

LE MAIRE,




OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
PUERICULTRICE HORS CLASSE
ANNEE : 2023**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - GUYOT ISABELLE Puéricultrice

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE
ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

N° 1 - BONNET FLORENCE Infirmier en soins généraux

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE :
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS CLASSE EXCEPTIONNELLE
ANNEE : 2023

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade est établi comme suit :

| | |
|--------------------------|-----------------------------|
| N° 1 - PEGNY NATHALIE | Educateur de jeunes enfants |
| N° 2 - PAPON FLORENCE | Educateur de jeunes enfants |
| N° 3 - BOET AMANDINE | Educateur de jeunes enfants |
| N° 4 - GEVAUDANT VANESSA | Educateur de jeunes enfants |

Part respective des femmes et des hommes :

- *Parmi les agents promouvables = 100 % femmes*
- *Parmi les agents inscrits sur ce tableau = 100 % femmes*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 25 octobre 2023



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI